



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 103001

Texte de la question

M. Dino Ciniéri demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui communiquer les grands axes du plan stratégique 2004-2007 élaboré pour accompagner la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Texte de la réponse

Conformément à la stratégie nationale du développement durable adoptée par le Gouvernement en juin 2003, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est mobilisé afin d'expérimenter les modalités d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD). Après une année d'expérimentation, en 2003-2004, l'EEDD fait partie intégrante, depuis la rentrée 2004, de la formation initiale des élèves, tout au long de leur scolarité, de la maternelle au lycée. Le ministère s'est engagé à accompagner pendant trois années, de 2004 à 2007, la généralisation de cette éducation en veillant à ce qu'elle se construise de façon progressive et cohérente. Aussi s'appuie-t-elle sur trois ensembles complémentaires : d'une part, les enseignements disciplinaires dont les objectifs sont définis par les programmes scolaires et sur le croisement de leurs apports ; d'autre part, les dispositifs transversaux inscrits dans les grilles horaires qui permettent la mise en oeuvre de démarches, de projets - les itinéraires de découverte au collège, les travaux personnels encadrés au lycée et les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel au lycée professionnel ; enfin, des temps de débat organisés dans le cadre notamment des séances de « vivre ensemble » ou d'éducation civique. Un accompagnement de cette généralisation est organisé au niveau académique. Chaque recteur a nommé un responsable EEDD, généralement un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de sciences de la vie et de la terre ou d'histoire-géographie, chargé d'initier et de coordonner la politique académique dans ce domaine. Parfois l'EEDD est inscrite au projet académique. Des comités de pilotage, ou comités techniques, regroupant des représentants de l'éducation nationale, des collectivités territoriales et des associations ont été mis en place dans toutes les académies. Des professeurs relais ou professeurs ressources sont investis dans des actions d'information et de formation initiale et continue, disciplinaires ou transdisciplinaires, à l'échelle de leur établissement ou des bassins de formation. Toutes ces personnes et organes sont impliqués dans la production d'outils pédagogiques tels que des guides de l'enseignement pour favoriser l'approche de l'EEDD par les enseignants, des livrets thématiques, des fiches d'évaluation, des carnets de suivi des élèves, des guides des associations académiques partenaires, des valises documentaires etc. Plusieurs académies valorisent et mutualisent leurs travaux par le biais de publications papier et multimédia. En prolongement des contenus de programmes, un ensemble d'actions éducatives en partenariat sont conduites avec de grands partenaires, notamment avec le Comité 21 (six agendas 21 qui consistent à mobiliser l'ensemble des individus d'un établissement scolaire dans la démarche EEDD, suivant un plan d'actions précis) ; Yann Arthus-Bertrand (une exposition de vingt et un posters sur le thème du développement durable accompagnés de fiches pédagogiques) ; la fondation Nicolas Hulot (des clips vidéo et des chansons réalisées dans le cadre de l'opération « Chantons le Défi pour la Terre ») ; Eco-emballages (des échanges entre jeunes et l'écriture collective de lettres ouvertes pour l'environnement). Enfin, deux opérations

sont conduites avec le WWF : « l'Appel des enfants pour l'environnement » dont l'édition 2006-2007 est consacrée à l'empreinte écologique et une présentation des métiers de l'environnement dans le cadre de l'option découverte professionnelle trois heures au collège.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103001

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9271

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 294